

Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

Séance du 14 Février 2013

L'an deux mille treize et le quatorze février à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

Date de la convocation : le 07 février 2013

Mme Denise CACHIER est proposée secrétaire de séance.

Titulaires présents: Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Claudine BRULHART (Suppléante de Frédérique ORSINI), Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Muriel RENAULT (Suppléante de Jean-Marie ROSSIGNON), Sylvain OURY, Francis ROLLET, Gisèle GREZ, Chantal FERRE.

Suppléants présents: Claude SALLET, Patrice BIERI, Laurence DETOUR, Luc MILLON, Audrey SCHULLER.

Excusés: Frédérique ORSINI, Jean-Marie ROSSIGNON, Ghislain CHEVALIER, Christian SCHOENTGEN, Pascal SONGY.

Approbation du Compte rendu de la réunion du 16 Janvier 2013:

Dans la rubrique Statuts de la future Intercommunalité, il faut ajouter: « Les Élus souhaitent recevoir les documents de travail en amont, pour en prendre connaissance avant l'assemblée plénière ».

Résultat du vote : Pour : 14/15

Contre : 0/15

Abstention : 1/15

FUTURE INTERCOMMUNALITE

Délibération N°03-2013 Avis sur le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité

Le Président rappelle à l'assemblée que le schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne a été arrêté par le Préfet le 9 décembre 2011. Ce schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Mont de Noix, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie, de la Communauté de Communes de la Guenelle et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole.

La nouvelle intercommunalité regroupera 25 communes pour une population totale de 6 488 habitants (INSEE populations légales 2010 au 1^{er} janvier 2013).

Par arrêté du 26 novembre 2012, Monsieur le Préfet a fixé le périmètre de la future Communauté de Communes fusionnée qui englobera les 25 communes. Il est donc demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce projet de périmètre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5210-1-1,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 26 novembre 2012 soumis à son examen,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- 1) Donne un avis **FAVORABLE** à l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'une Communauté de Communes fusionnée constituée de la:
 - *Communauté de Communes du Mont de Noix*, soit Coupéville, Dampierre-sur-Moivre, Francheville, Le Fresne, Marson, Moivre, Saint-Jean-sur-Moivre.
 - *Communauté de Communes de la Vallée de la Craie*, soit Chepy, Omev, Pogny, Saint-Germain-La-Ville, Vésigneul-sur-Marne.
 - *Communauté de Communes de la Guenelle*, soit Cheppes-la-Prairie, Mairy-sur-Marne, Saint-Martin-aux-Champs, Sogny-aux-Moulins, Togny-aux-Bœufs, Vitry-la-Ville.
 - *Communauté de Communes de la Vallée de la Coole*, soit Breuvery-sur-Coole, Cernon, Coupetz, Ecury-sur-Coole, Faux-Vésigneul, Nuisement-sur-Coole, Saint-Quentin-sur-Coole.

2) Demande à Monsieur le Préfet de prendre son arrêté préfectoral de fusion du nouvel établissement en mai 2013 afin de permettre aux élus des communes et Communautés de Communes concernées par la fusion de poursuivre leur travail de convergence des compétences de la future Communauté de Communes fusionnée.

Résultat du vote : Pour : 15/15
Abstention : 0/15
Contre : 0/15

AFFAIRES SCOLAIRES

-Réforme des rythmes scolaires :

Les premiers documents officiels concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires datent du 25 janvier 2013. Le but de cette réforme est de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, alléger la journée de classe et programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des enfants est la plus grande (10h-11h et 15h-16h). Une demi-journée supplémentaire devra être instaurée, le mercredi matin ou le samedi matin, et les journées de classe seront réduites de 30 minutes au minimum, avec une pause méridienne d'au moins 1h30. Les activités périscolaires devront alors être prises en charge par la CCVC pendant ces 45 minutes quotidiennes.

Le Président de la CCVC a rencontré l'inspecteur d'académie à ce sujet. Les transports scolaires seront pris en charge par le Conseil Général si la demi-journée de classe supplémentaire est assurée le mercredi matin. Deux inspecteurs d'académie différents sont présents sur le territoire des 4 CC. Les 3 autres CC ne sont pas favorables pour appliquer la réforme dès la rentrée de septembre 2013.

Les parents d'élèves ont été consultés et s'interrogent sur l'organisation des activités extrascolaires du mercredi matin. Ils souhaitent également la gratuité des services périscolaires suite à la réforme.

La CCVC envisage d'appliquer cette réforme dès la rentrée de septembre 2013, ce qui permettra une mise en place plus aisée, initiée par des Élus connaissant bien le fonctionnement de l'école.

La décision de mettre en place la réforme ou la reporter en 2014 doit être prise pour le 31 Mars 2013 au plus tard.

-Groupement de commandes :

Un groupement de commandes sera effectué prochainement pour la fourniture des repas dans les cantines des écoles des 4 Communautés de Communes. Ce marché représente entre 55 000 et 60 000 repas par an. Un appel d'offres avec publicité devra être lancé, au regard du montant du marché. Le pain sera toujours commandé auprès des boulangeries locales.

Les fournitures scolaires, produits d'entretien, contrôles de sécurité et entretien des espaces verts seront également soumis à un appel d'offre commun.

-Formation :

Les agents de la CCVC suivront une formation geste et postures le 4 avril 2013.

GYMNASE

La commission s'est réunie le 7 février 2013 avec l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (ACP) et l'architecte (Mr MICHEL). Ce dernier a proposé des solutions intéressantes sur la conception et l'agencement du bâtiment, notamment sur les issues de secours qui accèderont à la cour de l'école. Les vestiaires vont être légèrement élargis. Le plafond du gymnase est prévu en toile résistante avec des poutres en lamellé-collé. La commune de Nuisement a modifié le zonage de son PLU afin que la CCVC ne soit pas contrainte de construire un mur coupe-feu.

DETR 2013

Le Maire de Nuisement sur Coole demande la parole pour exposer la situation concernant le dossier de construction de la salle culturelle et sportive de Nuisement et les demandes de subventions déposées (notamment auprès du SCOT et dans le cadre de la DETR 2013 pour la partie sportive du projet).

La construction du gymnase, initiée par la CCVC, serait prioritaire pour l'octroi de ces subventions.

D'autre part, le Maire de Nuisement demande à l'assemblée si les Fonds de Concours seraient maintenus comme initialement prévu, dans l'hypothèse où la construction de la salle culturelle n'engloberait plus de salle de sport, puisque que le gymnase se trouve à proximité.

Réponse de l'assemblée: Le principe des fonds de concours reste inchangé, car le projet conserve son intérêt intercommunautaire.

Après consultation auprès de ses conseillers municipaux le jour-même, le Maire de Nuisement expose à l'assemblée que le projet ne devrait plus comporter de partie sportive par manque de subventions.

Suite à cet exposé, le Président de la CCVC propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2013 pour la construction du gymnase de l'école :

Délibération N°02-2013 Demande de DETR pour la construction du gymnase de l'école

Résultat du vote : Pour : 12/15
Abstention : 2/15
Contre : 1/15

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET COMMISSIONS

-SYMSEM : Suite à la fusion du SYMSEM et du SMIR, les élections des membres du bureau ont eu lieu le 18 janvier 2013.

Mr René SCHULLER est élu Président. Les vice-présidents sont : Mr COLLARD et Mr BIERI.

Les tâches administratives étaient jusqu'alors effectuées par le SYMSEM, aucun changement ne va apparaître dans ce domaine.

En 2015, le tri incitatif devrait faire son apparition, avec prise en compte du nombre de ramassages ou du poids de la collecte par foyer.

-CIRCUITS COURTS-Conseil de Développement du Pays de Châlons :

Ce commerce se développe et offre aux consommateurs des produits plus goûteux et une meilleure traçabilité. Un compte-rendu sera publié sur le site du Pays de Châlons.

-ENVIRONNEMENT INTERCOMMUNAUTAIRE :

-Diagnostics : Les présidents des 4 Communautés de Communes de la Guenelle, du Mont de Noix, de la Vallée de la Coole et de la Vallée de la Craie se sont réunis avec le bureau d'Études B3E, Mr LESTELLE (Agence de l'Eau) et Mr BIERI afin de faire le point sur les diagnostics en cours. Sur la Vallée de la Coole, 31 installations n'ont pas été diagnostiquées pour plusieurs raisons (refus, report sans suite ou absence). La CC du Mont de Noix termine sa mission de diagnostic et transmettra aux services de la Préfecture la liste des installations non contrôlées, comme le stipule la loi. Les rapports de visites seront finalisés fin mars et adressés aux habitants.

-Réhabilitations : Elles seront groupées et basées sur le volontariat. La mission pourra être menée sur plusieurs années. Les volontaires pourront nommer l'entreprise de leur choix ou effectuer les travaux eux-mêmes.

Un appel d'offres sera lancé dans le courant de l'été 2013 pour les études à la parcelle afin de débiter les réhabilitations début 2014.

QUESTIONS DIVERSES

- Future intercommunalité : La représentativité des communes auprès de la future CC devra être mise en délibéré pour nommer 1 délégué titulaire + 1 suppléant pour les communes de moins de 250 habitants, puis 2 délégués titulaires (sans suppléants) pour les communes de plus de 250 habitants, soit Ecury et Nuisement sur Coole. Le nombre total de délégués auprès de la future CC sera de 37 titulaires et 16 suppléants.

Prochaines réunions:

- * Commission Projets/Budget : Mardi 05 Mars à 20h30 à Faux
 - * Commission Scolaire : Mercredi 06 Mars à 20h30 à l'école
 - * Commission Gymnase : Lundi 11 Mars à 20h30 à l'école
 - * Conseil école maternelle : Mardi 19 Mars à 18h00 à l'école
 - * Commission Scolaire interco : Mercredi 20 Mars à 20h30 à l'école de Mairy sur Marne
 - * Conseil école primaire : Vendredi 29 Mars à 18h15 à l'école
 - * Commission Environnement Interco : Jeudi 25 Avril à 20h30 à Togny aux Bœufs
- La prochaine Assemblée plénière est fixée au **Mardi 12 Mars 2013** à 20h30 à Coupetz.